

Le dialogue social en question ?



Sitôt arrivé, Mr De Juniac se place dans la continuité de ses prédécesseurs. C'est par voie de presse que nous apprenons de nouvelles mesures. Pire, les nouvelles mesures annoncées ainsi que la méthode sont en parfaite contradiction avec ses annonces en faveur de la restauration du dialogue social.

Une méthode qui ne prête pas à la confiance :

Nous apprenons par la presse (La Tribune) qu'entre autres, « *le plan d'Economies sera examiné le 11 janvier 2012 lors du Conseil d'Administration, avec des mesures plus draconiennes à l'échéance de mai et juin...* ».

Il est également indiqué « *... qu'après le gel des embauches décidé en septembre dernier, il est prévu un blocage des salaires. En clair, cela signifie un gel des augmentations générales, un gel des primes liées à la productivité et des promotions. De plus, il serait envisagé, une renégociation des augmentations liées à la **séniorité**....* ».

Selon les mêmes sources, ces mesures permettraient de dégager plusieurs dizaines de millions d'euros d'économies, non pas en 2012, mais en 2013.



Ces informations semblent confirmées par Monsieur Alexandre de Juniac, nouveau PDG Air France - lors de son déplacement à Toulouse pour le lancement de la base province - qui indique que « *toutes les mesures seraient examinées sauf l'emploi, qui ne serait que la dernière des mesures à prendre* ».

Toujours, selon la Tribune, ce gel des salaires ferait partie d'un **ensemble de mesures d'urgence** de redressement **annoncées en janvier** dans le but « *d'arrêter de brûler du cash* » :

- Réductions de fréquences déficitaires (notamment sur les dessertes « point à point »).
- Côté investissements, Air France pourrait repousser des livraisons d'avions prévues en 2013.
- Plan de restructuration en mai/juin prévoyant des mesures structurelles pour redresser l'activité moyen-courrier, qui génère 90 % des pertes du groupe.

Ces mesures, qui devront passer par la renégociation d'accords et/ou conventions d'entreprise, n'ont qu'un seul but : augmenter la productivité du personnel. Le système des bases province n'est qu'une étape : il sera également nécessaire de trouver une solution tant à Orly qu'à Roissy...



Au vu de ces annonces, il est évident que ce sont les salariés de l'entreprise qui, une nouvelle fois, devraient « payer la note ».

Les règles en vigueur à Air France :

Avancements :

L'accord collectif précise « que **l'avancement** récompense la qualité du travail et/ou l'expérience acquise dans l'emploi. L'avancement consiste dans le passage d'une classe à la classe immédiatement supérieure à l'intérieur d'un même grade ».

Augmentations liées à l'ancienneté :

« Les échelons qui sanctionnent l'ancienneté à la Compagnie ont une incidence sur la rémunération et prennent effet le 1er d'un mois. La majoration d'ancienneté est définie dans la Convention d'Entreprise ». La durée des services dans l'échelon est précisée dans un tableau.

Négociation Annuelle Obligatoire Cette négociation vise notamment à déterminer les augmentations généralisées au bénéfice de tous les salariés de l'entreprise d'Air France.

Et la presse annonce leur gel et leur remise en cause !

Le dialogue social, auquel semblait attaché Monsieur de Juniac, aurait-il déjà trouvé ses limites ?

Pour quelles raisons, par quelles « sources concordantes » ces informations sont-elles adressées à la presse ? Les Directions changent mais les méthodes résistent. Une nouvelle fois, la presse est informée avant les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

En tout état de cause, le SNPNC condamne cette manière de procéder. Nous exigeons un démenti sans ambiguïté de ces annonces intempestives qui font fi du rôle des Instances Représentatives et d'un vrai dialogue social.

Si d'aventure, la Direction persistait dans cette approche, notre Syndicat, avec le soutien de l'ensemble des salariés de l'Entreprise, saurait prendre toutes ses responsabilités. Les salariés n'ont pas à payer les errances d'une Direction Générale qui, depuis de nombreux mois, a minimisé la gravité de la situation de l'Entreprise, sans pour autant définir les orientations stratégiques qui permettraient d'augmenter les recettes.

